

Charles NICOLAS

PRIERE DES EMPEREURS PAIENS ET PRIERE DES EMPEREURS  
CHRETIENS, PRIERE CLASSIQUE ET PRIERE TARDIVE :  
FRONTIERES ET ECHANGES CULTURELS  
AUX ALENTOURS DU IV<sup>e</sup> SIECLE

Les personnalités religieuses de trois empereurs semblent avoir marqué plus particulièrement l'histoire de l'Empire au IV<sup>e</sup> siècle. De Constantin, le premier empereur baptisé, à Théodose, en passant par Julien, qui reçut le surnom d'Apostat, ces trois hommes sont perçus comme caractéristiques des mutations religieuses que connut l'Empire romain.

Plus précisément, on propose ici d'aborder ce problème selon l'angle suivant : dans quelle mesure le comportement des empereurs romains, dans le cadre de leur prière et de leur piété personnelle, met-il en évidence la rencontre entre différentes cultures religieuses ? De quels héritages sont-ils plus ou moins tributaires entre paganisme et christianisme ? Et ne doit-on pas également envisager l'existence d'autres lignes de partages et de séparations entre une piété classique, c'est-à-dire une piété exprimée dans le cadre du modèle de la religion civique et de ses rites, et une piété tardive, caractérisée par une certaine valorisation de la piété personnelle et subjective et une recherche de l'intimité avec le divin par une dévotion plus pathétique. Ainsi, à la suite d'Henri Irénée Marrou, on peut chercher à mieux cerner une « nouvelle religiosité<sup>1</sup> », traversant à la fois certaines formes de christianisme et de paganisme.

Sur ce sujet, trois cas concrets peuvent être étudiés comme illustrant ces lignes de partages et d'échanges. Le premier est constitué par l'élaboration d'une prière à faire réciter aux armées par les empereurs Licinius et Constantin et présentée comme une initiative chrétienne par nos sources. Le deuxième renvoie à la question de la piété intériorisée de l'empereur Julien, éduqué dans le christianisme et, après sa conversion à un paganisme néoplatonicien, à l'origine d'une tentative de restauration païenne originale. Enfin, la prosternation de Théodose au *Frigidus* formera le troisième cas, autour de la question de l'élaboration lente et complexe d'une figure nouvelle de l'empereur en prière.

LA PRIERE AUX ARMEES DE CONSTANTIN ET LICINIUS

Deux auteurs chrétiens, le rhéteur Lactance et l'évêque Eusèbe de Césarée, sont à l'origine de récits originaux et similaires qui illustrent une forme d'ambiguïté religieuse du début du IV<sup>e</sup> siècle. Lactance, qui fut le propre précepteur d'un des fils de Constantin, rédigea, aux alentours de la fin des années 310 ou 320, son *De la Mort des Persécuteurs* qui se veut un récit édifiant de la mort et de la défaite des empereurs païens persécuteurs du christianisme. Ainsi, le récit qu'il donne de la bataille du 30 avril 313 entre Licinius, présenté comme favorable aux chrétiens, et son rival, Maximin Daïa, persécuteur avéré, se lit comme la victoire de Dieu sur les ennemis du Christ. Plus précisément, il relate l'action conjuguée de Dieu et de l'empereur dans cette victoire, la veille puis le jour même du combat. La veille du combat, Licinius reçoit la venue d'un ange de dieu qui lui enseigne comment prier. Le lendemain il exécute ses consignes :

<sup>1</sup> H. I. Marrou, *Décadence romaine ou Antiquité tardive ?*, Paris, Seuil, 1977, plus particulièrement p. 42 à 51 et 84 à 102.

La nuit suivante, un ange de Dieu vint au chevet de Licinius endormi. [...] À ses mots, il rêva qu'il se levait et que l'ange même qui se tenait à ses côtés lui enseignait de quelle manière et en quels termes il devait prier. [...] (*Le lendemain.*) Cette prière, transcrite en plusieurs exemplaires, est diffusée par l'intermédiaire des officiers et des tribuns. [...] Déjà les deux armées étaient en vue l'une de l'autre. Les soldats de Licinius déposent leurs boucliers, enlèvent leurs casques : à l'exemple de leurs officiers, ils élèvent les mains vers le ciel et récitent la prière après l'empereur<sup>2</sup>.

Intéressons-nous maintenant au second texte. Il est tiré du panégyrique qu'Eusèbe évêque de Césarée prononça probablement en juillet 326 devant l'empereur. Il y fait référence à l'instauration du dimanche, jour du Soleil, comme jour férié dans tout l'empire en mars 321. Plus précisément, il revient sur la mesure que l'empereur aurait prise à destination des soldats non-chrétiens de sa garde personnelle : se rendre hors de Constantinople tous les dimanches pour une prière collective dont il dicta lui-même la formule :

Ainsi donc le roi lui-même – chose incroyable à entendre ! – se faisait celui qui enseigne les formules de prière à son armée et lui transmettait de pieuses prières. Conformément aux préceptes divins, ils élèveraient leurs mains tendues vers le ciel, dirigeraient les yeux de leur âme plus haut encore, vers le roi qui est au-dessus du ciel, et invoqueraient celui-ci dans leurs prières comme celui qui donne la victoire, le sauveur, le gardien, le défenseur<sup>3</sup>.

Ces deux textes présentent les empereurs dans un rôle à priori nouveau, héraut chrétien et maître de prière. Or un certain nombre d'éléments, au-delà de la lecture chrétienne des auteurs, peuvent être reliés à une culture proprement païenne, et donc en partie commune par réinterprétation. Trois aspects peuvent retenir l'attention : la récitation, les gestes de l'oraison et enfin l'origine divine de la prière.

#### *La récitation collective par l'empereur, un élément païen réinterprété*

Le premier aspect est un élément romain typique : l'empereur est un prêtre. Ainsi, P. Maraval propose de lire l'exercice de la prêtrise du *pontifex maximus* dans la récitation de Constantin<sup>4</sup>. En effet, ce rite de récitation, lié à la pratique de la double lecture, est bien connu à Rome, entre autre à la suite des travaux d'Emmanuelle Valette-Cagnac<sup>5</sup>. Selon Suétone, Claude, au I<sup>er</sup> siècle, dicta à plusieurs reprises, en tant que grand pontife, des prières de supplication du haut des rostrs à l'ensemble du peuple romain, dans le but de conjurer des mauvais présages<sup>6</sup>.

Ce rite est également attesté lors des Jeux séculaires. Il est ainsi représenté sur un sesterce de Domitien, frappé en 88/89 à l'occasion de leur célébration<sup>7</sup>. Au revers,

<sup>2</sup> Lactance, *De la Mort des Persécuteurs*, Paris, Le Cerf [SC], 1954, XLVI, 3-10, traduction de J. Moreau légèrement modifiée.

<sup>3</sup> Eusèbe de Césarée, *Louanges de Constantin*, IX, 10 dans *Patrologie Grecque* 20, col. 1365, traduction de P. Maraval citée *infra*, légèrement modifiée. Il faut préciser également qu'à cette époque le grand pontificat était revêtu par les deux empereurs Constantin et Licinius.

<sup>4</sup> Eusèbe de Césarée, *Triakontaeterikos. La théologie politique de l'Empire chrétien*, Paris, Le Cerf, 2001, p. 136 sur IX, 10.

<sup>5</sup> E. Valette-Cagnac, *La Lecture à Rome*, Paris, 1997, Belin, p. 247 à 290.

<sup>6</sup> Suétone, *Vie des douze Césars, Claude*, Paris, Les Belles Lettres [CUF], 1967, XXII, 2.

<sup>7</sup> BMC, 424, atelier de Rome, 88/89. Les monnaies de Domitien liées aux Jeux séculaires ont été étudiées par J. Scheid, « Déchiffrer des monnaies. Réflexions sur la représentation figurée des jeux Séculaires », dans *Images romaines*, ed. F. Dupont et M. Auvray-Assayas, Paris, 1998, p. 13 à 33.

l'empereur, figuré à gauche, en toge, le bras droit tendu, fait réciter, cette fois en tant que quindécemvir, une prière aux cent dix matrones représentées à droite. Dans le paganisme, la récitation est associée à la prière pour garantir le respect strict des formules évitant ainsi les risques d'échec<sup>8</sup>. La comparaison avec le grand pontife romain peut également faire penser au rite de la *deuotio*, mais sans argument déterminant<sup>9</sup>.

#### *L'adoption par des auteurs chrétiens*<sup>10</sup>

La récitation est critiquée par Tertullien, comme signe d'absence d'intériorité de la prière et donc de foi<sup>11</sup>. Mais la répétition est connue dans la structure même des prières. Elle est un élément commun au paganisme et au christianisme, car elle renvoie au pouvoir de la parole.

Les gestes, surtout, sont appropriables par les deux traditions religieuses, comme en témoignent les deux textes cités et le sesterce de Domitien évoqué plus haut, où les matrones sont à genoux les bras tendus vers le ciel. L'attitude des bras tendus ou élevés est commune au paganisme, au christianisme et même au judaïsme. Eusèbe parle d'une organisation décidée : « conformément aux préceptes divins ».

Le regard peut également être questionné. Cette fois-ci nous sommes en face d'un élément revendiqué explicitement comme chrétien par le même Tertullien, par opposition au voile du prêtre romain<sup>12</sup>. Ainsi pour Eusèbe, Constantin s'est fait représenter en prière sur le droit de certaines de ses monnaies, le regard tourné vers le ciel et son Dieu<sup>13</sup>. Mais la lecture du regard est ambiguë et commune avec les païens. Par exemple, ces mêmes monnaies peuvent être interprétées comme une représentation proche de l'image des rois hellénistiques, sur le modèle d'Alexandre<sup>14</sup>.

Enfin, le destinataire de la prière, identifiable à un monothéisme assez vague responsable de la victoire, peut aussi bien se lire comme lié au culte solaire comme au culte chrétien. On peut rappeler que la prière, dans les deux cas, est destinée à des soldats païens en majorité.

#### *L'origine divine de la prière : un point commun aux chrétiens et aux païens ?*

La transmission de la prière est reconnue aux prophètes dans l'Ancien Testament et à Jésus dans le Nouveau. Elle est reconnue aux oracles dans le paganisme, à l'exemple des Livres Sibyllins. L'origine divine des formules des prières est donc un élément largement partagé.

<sup>8</sup> Pline l'Ancien, *Histoire Naturelle*, Paris, Les Belles Lettres [CUF], 1962, XXVIII, III, 2.

<sup>9</sup> Dans le cadre de la prière de Licinius, rapportée par Lactance à la suite du passage cité, certaines formules font penser à une forme de *deuotio* de l'armée, dont la conservation des formules est un attribut du *pontifex maximus*, mais avec un glissement de sens important, puisque sans échange explicite des vies : « A Toi, nous confions (*commendamus*) notre salut, à Toi nous confions (*commendamus*) l'empire qui est le nôtre. ». La *deuotio* devient une *commendatio* détachée du rite.

<sup>10</sup> A. -G. Hamman, « La prière chrétienne et la prière païenne, formes et différences », *Aufstieg und Niedergang der römischen Welt*, II, 23, 2, 1980, p. 1190 à 1247. S. Gioanni, « Apprendre à prier chez les Pères latins. La "personne" et la "communauté" des orants dans le christianisme ancien », *La prière en latin, de l'Antiquité au XVI<sup>e</sup> siècle. Formes, évolutions et significations*, éd. J. -F. Cottier, Turnhout, Brepols, 2006, p. 121 à 142.

<sup>11</sup> Tertullien, *Apologétique*, 30, 4.

<sup>12</sup> *Ibidem*.

<sup>13</sup> *RIC*, 7, Siscia, 206.

<sup>14</sup> Par exemple, selon l'avis d'A. Cameron et S. G. Hall dans Eusebius, *Life Of Constantine*, Oxford, Clarendon Press, 1999, p. 316 et 317 ou encore P. Bastien, *Le buste monétaire des empereurs romains*, Wetteren, Cultura, 1992, vol. 1, p. 55 à 59.

Mais, dans les deux textes on lit une nouveauté plus ou moins nette : le rôle de l'empereur-oracle ou didascale<sup>15</sup>. Or il s'agit d'un possible point de rencontre d'une évolution interne aux deux religions. Ici, nous avons la vision chrétienne d'une expérience en partie nouvelle des empereurs, chrétiens ou non. Ainsi, on peut noter que l'épisode n'a pas connu de succès dans la littérature du siècle suivant, par exemple dans les trois autres *Histoires ecclésiastiques* conservées. Faudrait-il y lire un abandon de ce modèle par les chrétiens ? Eusèbe parle, il est vrai, d'une : « chose incroyable à entendre ».

Au contraire, elle survit chez les païens. Ainsi, on retrouve chez Julien l'idée d'empereur-oracle ou prophète, selon les termes de Libanios ou d'Ammien Marcellin, ou même dans ses propres récits de ses visions du *Genus Publicus*<sup>16</sup>. Cette image dépasse celle du prêtre traditionnel romain. Elle est peut-être liée au cumul par l'empereur des sacerdoces et des magistratures. Elle se retrouve plusieurs fois dans l'histoire de l'Empire et des empereurs païens. La *Vie de Marc Aurèle* de l'*Histoire Auguste* le présente comme capable de réciter les prières sans lecteur, preuve de son destin hors norme<sup>17</sup>.

La mention de Julien conduit à questionner l'interculturalité de cet apostat du christianisme et acteur d'un renouveau païen. Face à un dossier très dense, on peut se proposer de l'aborder par le biais de la place de la prière intime dans sa pratique religieuse. Plus précisément, il est possible de se demander dans quelle mesure elle relève de ce que P. Veyne a appelé dans un de ses articles une « *deuotio moderna* » propre au paganisme d'époque impériale et tardive<sup>18</sup>.

#### LA DEVOTION DE JULIEN PAR SA PRIERE<sup>19</sup>

Pour envisager la piété de l'empereur Julien, deux passages de ses lettres attirent plus particulièrement l'attention sur sa pratique de la prière. Le premier est un extrait d'une lettre personnelle et intime où l'empereur s'adresse à son oncle et lui fait part de son surmenage à la suite de sa marche victorieuse contre Constance II. Il ne peut même plus prier autant qu'il en ressent le besoin.

De plus je prie peu, bien qu'à présent plus que jamais, tu le penses bien, j'ai besoin de prières très fréquentes et prolongées<sup>20</sup>.

Le deuxième, plus tardif, est une instruction officielle à destination des prêtres païens pour leur donner un modèle de comportement, imité sur le sien, celui de prier trois fois le jour.

De plus, il faut prier souvent les dieux, en particulier et en public ; de préférence, trois fois le jour, sinon à tout le moins matin et soir<sup>21</sup>.

<sup>15</sup> Le contact individuel renvoie chez les païens au domaine de l'épopée ou de la royauté plus que du culte civique. Chez les chrétiens, la figure du roi biblique pouvait aisément se transposer sur l'empereur. Mais dans les deux cas, la nouveauté de voir l'empereur incarner aussi nettement cette transmission est sensible.

<sup>16</sup> Ammien Marcellin, *Histoire*, Paris, Les Belles Lettres [CUF], 1968, XXV, II, 4.

<sup>17</sup> *Vie de Marc Antonin le Philosophe, Histoire Auguste*, Paris, Robert Laffont (Bouquins), 1994, IV, 1-5.

<sup>18</sup> P. Veyne, « La nouvelle piété sous l'Empire : s'asseoir auprès des dieux, fréquenter les temples », *Revue de Philologie*, 63, 2, 1989, p. 175 à 194.

<sup>19</sup> Deux articles se sont intéressés à la prière chez Julien, qui fait ainsi figure d'exception historiographique. N. Belayche, « "Partager la table des dieux." L'empereur Julien et les sacrifices », *Revue de l'histoire des religions*, 218, 4, 2001, p. 457 à 486 et B. Cabouret, « L'empereur Julien en prière », *Prières méditerranéennes hier et aujourd'hui*, ed. G. Dorival et D. Pralon, 2000, p. 115 à 123.

<sup>20</sup> Julien, *Lettres*, 80, à son oncle, Paris, Les Belles Lettres [CUF], 1924 (1972) traduction de J. Bidez.

<sup>21</sup> Julien, *Lettres*, 89, à Théodore, grand prêtre, Paris, Les Belles Lettres [CUF], 1924 (1972), traduction J. Bidez.

Les deux se rejoignent sur la conception de la prière, associée aux sacrifices. Dans quelle mesure cette piété rejoint une piété païenne traditionnelle ? Deux aspects sont retenus cette fois-ci, d'une part la prière quotidienne comme nécessité et d'autre part comme acte intime.

#### *De la fréquente oraison*

La prière quotidienne est un élément connu dans le paganisme d'époque impériale, y compris chez les lettrés. Une autre lettre privée, ce qui facilite la comparaison avec Julien, peut être utilisée. Elle date des années 140 et est adressée par Fronton, professeur de rhétorique, à son élève Marc Aurèle encore seulement César associé à l'empereur Antonin. Il lui écrit : « Tous les matins je prie pour Faustine<sup>22</sup> ». Mais cette attestation est liée à des circonstances précises, ici la maladie de la femme de Marc. On ne se trouve pas forcément en face d'une piété habituelle, mais plutôt extraordinaire. Sous l'Empire, l'oraison quotidienne, déjà reconnue comme exceptionnelle sous la République par l'attitude de Scipion l'Africain<sup>23</sup>, ne semble pas être une forme classique de la piété.

#### *L'acte intime*

La démarche de Julien selon Libanios, lui-même païen aux références classiques dans le choix de ses divinités, selon B. Schouler, est intéressante<sup>24</sup>. Il met en scène une piété privée, intime, qui rejoint les instructions de Julien aux prêtres et qui se déroule à l'intérieur d'un temple :

Mais puisqu'il n'était pas facile pour l'empereur d'aller du palais aux temples tous les jours, et que néanmoins continuer à commercer avec les dieux est une affaire de grande importance, un temple au dieu qui gouverne le jour fut construit au milieu du palais<sup>25</sup>(...)

Pour P. Veyne, cette piété est un élément du paganisme tardif et était partagée par de nombreux païens. Ainsi, chez le même Libanios, les divinités jouent un rôle actif dans sa vie personnelle et celle-ci s'articule alors avec des éléments proches d'une nouvelle religiosité, ou d'une *deuotio moderna*<sup>26</sup>. Mais, à l'image de Fronton, ils restent limités à des circonstances précises et dramatiques. Ainsi à la mort de son frère, il reste longtemps abattu dans un temple en larmes aux pieds de statues<sup>27</sup>.

Il faut cependant noter, par exemple avec Ammien Marcellin, que ces formes de piété étaient parfois encore mal appréciées, en raison justement des critères plus classiques, encore vifs. Ainsi, le droit romain considère que ne peuvent être sacrés que des éléments publics et que le privé n'est que profane<sup>28</sup>. L'image classique de la prière impériale est une prière rituelle, associée au sacrifice, en public, à l'extérieur du temple et le plus généralement de jour. Toujours sur un revers d'une monnaie de Domitien, on voit l'empereur, représenté lors de la célébration des Jeux séculaires, procéder à une libation aux

<sup>22</sup> Fronton, *Correspondances*, Londres, Cambridge, Harvard University Press [Loeb Classical Library], 1982, *À Marc César*, V, 25, traduction adaptée de la version anglaise de C. R. Haines.

<sup>23</sup> J. Champeaux, « "Pieta": Piété personnelle et collective à Rome », *Bulletin de l'Association Guillaume Budé*, 3, octobre 1989, p. 274 à 279.

<sup>24</sup> B. Schouler, *La tradition hellénique chez Libanios*, deux tomes, Paris, Les Belles Lettres, 1984, p. 641 à 695.

<sup>25</sup> Libanios, *Discours 18*, Londres, Cambridge, Harvard University Press [Loeb Classical Library], 1987, 127, traduction adaptée de la version anglaise de A. F. Norman.

<sup>26</sup> B. Schouler, « Libanios et l'autobiographie tragique », *L'invention de l'autobiographie d'Hésiode à saint Augustin*, éd. M. -F. Baslez, P. Hoffman et L. Pernot, Paris, 1993, p. 305 à 323.

<sup>27</sup> Libanios, *Autobiographie*, Paris, Les Belles Lettres [CUF], 1979, 200 et suivant.

<sup>28</sup> Marcien, selon *Digeste*, Dublin, ed. Th. Mommsen et P. Krueger, 1954<sup>11</sup>, 1.8.6.2-3.

Moiros entouré de deux appariteurs-musiciens, pour accompagner la récitation de la prière, et d'un victimaire, probablement un esclave, tenant la brebis du sacrifice<sup>29</sup>. L'attitude de Julien est donc en partie différente de ce modèle, ou plutôt elle fait cohabiter cette piété civique, comme en témoigne ses nombreux sacrifices publics connus, avec une piété plus intime, inspirée de la théurgie. Sa prière est également une offrande du cœur, liée à une ascèse revendiquée, et, lors des sacrifices, il a pu tenir le rôle du victimaire.

Mais l'évolution est lente et ancienne, preuve que les deux piétés ont coexisté au sein du paganisme dès avant une éventuelle concurrence avec la piété chrétienne. Le même empereur Domitien, quelques années avant la précédente monnaie, se fait représenter dans le cadre de sa dévotion personnelle, à travers un type monétaire dont on a conservé la trace de nombreuses séries<sup>30</sup>. Voilé, l'empereur effectue une libation devant une petite statue de Minerve, présentée comme sa divinité privilégiée et personnelle.

Pour autant, la question de l'influence chrétienne reste à poser. Ainsi, on retrouve également chez le Constantin d'Eusèbe, modèle de vie chrétienne, cette piété intime du palais :

Lui-même, comme quelqu'un participant à des cérémonies sacrées dans des mystères, se rendait chaque jour à des moments fixes dans un endroit secret de la chambre impériale, et là conversait seul avec son Dieu, et tombant à genoux, il le suppliait et l'implorait de lui accorder ce qui lui était nécessaire<sup>31</sup>.

On est, avec Julien, confronté à un élément commun entre le paganisme et le christianisme, mais autour de possibles traditions propres. Julien fait figure de « synthèse <sup>32</sup> », mais sans pouvoir trancher complètement sur les échanges possibles. Prier trois fois par jour est aussi une prescription qui se retrouve dans le *Livre de Daniel*<sup>33</sup>.

Constantin a un héritage païen, Julien une éducation chrétienne. Ces échanges et la culture commune de l'époque impériale tardive nuance en partie la rupture païens/chrétiens. Mais ils ne doivent pas faire oublier qu'il y a également des différences notables, l'importance du sacrifice et des temples chez Julien, l'agenouillement chez Eusèbe-Constantin. Justement cet agenouillement, nous amène maintenant à nous intéresser à un dernier point, celui d'un épisode célèbre : la prostration de Théodose au *Frigidus*.

#### THEODOSE, L'EMPEREUR PROSTERNE DEVANT DIEU

On a évoqué le terme de prostration, mais on aurait pu également parler de prosternation, d'agenouillement et ainsi de suite, tant les récits de cet événement reformulent chacun à leurs manières ce moment clef de l'affrontement entre Théodose et l'usurpateur Eugène lors de la bataille de la Rivière Froide des 5 et 6 septembre 394<sup>34</sup>. Selon le récit majoritairement admis par les sources, Théodose connut d'abord la défaite, puis selon les auteurs chrétiens, il adressa une prière à son Dieu. La victoire changea alors de

<sup>29</sup> BMC, 430, Rome, 88/89.

<sup>30</sup> BMC, 296, Rome, 85/86.

<sup>31</sup> Eusèbe de Césarée, *Vie de Constantin*, IV, 22, 1 d'après le *Die griechischen christlichen Schriftsteller der ersten Jahrhunderte (GCS)* et la traduction adaptée de la version anglaise de A. Cameron et S. G. Hall, *Life of Constantine*.

<sup>32</sup> N. Belayche, « "Partager la table des dieux." L'empereur Julien et les sacrifices », p. 485.

<sup>33</sup> S. Gioanni, « Apprendre à prier chez les Pères latins. », p. 130.

<sup>34</sup> Fr. Paschoud, « Pour un mille six centième anniversaire : le *Frigidus* en ébullition », *Antiquité Tardive*, 5, 1997, p. 275-280.

camps par un retournement complet de la situation, provoqué par un vent puissant envoyé par Dieu.

*L'élaboration de la prosternation-prostration*

Elle est absente chez Ambroise le premier et plus proche témoin écrit. Puis, elle apparaît assez rapidement, en Occident chez Rufin d'Aquilée, au tout début du V<sup>e</sup> siècle, et en Orient chez Jean Chrysostome, évêque d'Antioche. Nous avons donc deux textes quasiment contemporains.

Il jeta ses armes et se tourna vers celui qui le secourait habituellement en se prosternant devant la face de Dieu<sup>35</sup>.

Il sauta à bas de son cheval, déposa son bouclier sur le sol, fléchit les genoux et implora l'aide des Cieux, transformant le site de la bataille en un site d'église<sup>36</sup>.

Il s'agit d'une figure nouvelle, qui dépasse par sa dimension l'unique mention chez Constantin. Ici la prosternation est publique et se déroule dans un cadre dramatique à la vue de tous. Elle n'est plus un élément pratiqué en secret, mais un symbole du pouvoir impérial chrétien. Pourtant cette construction ne va pas de soi.

*Une marque de piété chrétienne discutée*

La prosternation est parfois associée à un trait païen par les auteurs chrétiens. Le terme proskynèse, dans la littérature chrétienne des premiers siècles et dans la Bible, est employé pour décrire les païens et les idolâtres<sup>37</sup>. En effet, c'est un geste païen attesté, par exemple dans la Grèce classique :

SECOND SERVITEUR – Alors le mieux pour nous, dans notre situation, est d'aller nous prosterner devant quelque statue des dieux<sup>38</sup>.

Ou à Rome dans des cas précis, comme lors de la supplication des cent dix matrones mentionnée plus haut. Toutefois dans le paganisme, la prosternation reste anormale pour un empereur car en partie socialement et religieusement marquée. Elle concerne les esclaves, chez Aristophane ou les femmes, dans les Jeux séculaires. Pour Plutarque c'est une pratique critiquable car elle marque une soumission et un abandon trop fort, propre au Barbare ou aux Juifs<sup>39</sup>. C'est également un geste de soumission politique<sup>40</sup>.

*Le passage au christianisme et à l'empereur chrétien.*

La prosternation est aussi un héritage juif, associée aux larmes, ce qui est également le cas pour Théodose selon les sources. Dans l'Ancien Testament, le roi Ezéchias refuse de combattre pour défendre Jérusalem et prie en tenue de deuil. Dieu le sauve alors des

<sup>35</sup> Rufin d'Aquilée, *Histoire ecclésiastique*, II, 33, d'après le GCS, traduction de Fr. Thelamon légèrement modifiée à partir de la traduction de Fr. Paschoud, « Pour un mille six centième anniversaire : le *Frigidus* en ébullition ».

<sup>36</sup> Jean Chrysostome, *Adversus Catharos (Clavis Patrum Graecorum, 4441, 6, 1)* d'après *Patrologie Grecque*, 63, Col. 491, traduction de Fr. Paschoud, « Pour un mille six centième anniversaire : le *Frigidus* en ébullition ».

<sup>37</sup> A. -G. Hamman, « La prière chrétienne et la prière païenne, formes et différences », p. 1217 à 1219.

<sup>38</sup> Aristophane, *Les Cavaliers*, Paris, Les Belles Lettres [CUF], 1972, 30-31, traduction de H. Van Daele.

<sup>39</sup> Plutarque, *De la Superstition*, Paris, Les Belles Lettres [CUF], 1985, 166b.

<sup>40</sup> S. Gioanni, « Apprendre à prier chez les Pères latins », p. 133.

Assyriens<sup>41</sup>. Mais l'héritage est ambigu. Ainsi un canon du concile de Nicée proscrit la prosternation le dimanche sans doute par peur d'une démarche judaïsante<sup>42</sup>. Comment peut-elle alors être appliquée à l'empereur ? On peut soulever l'hypothèse d'une démarche liée à la tradition de l'Église et du monachisme d'Orient.

Rufin était un admirateur du monachisme des Pères du désert. Jean et Eusèbe sont des évêques orientaux. Un extrait des *Confessions* d'Augustin renforce cette supposition. Il remarque et est marqué par ce geste de piété chez un compatriote, un Africain, rencontré à Milan et occupant un poste important au palais. Or, il précise que ce chrétien est très inspiré par la *Vie d'Antoine* et c'est même lui qui lui fait alors connaître ce texte pour la première fois.

C'est qu'il était chrétien et baptisé, et fréquemment devant toi, notre Dieu, il se prosternait à l'église en des prières redoublées et prolongées<sup>43</sup>.

Par ailleurs la recomposition de la perception de ce geste est constante. On a tour à tour des rejets et des adoptions par le christianisme et le paganisme. Ainsi la prosternation est mise en valeur chez Proclus, païen néoplatonicien du V<sup>e</sup> siècle.

(*Il faisait tout cela en plus*) de ses prosternations devant le soleil, à son lever, à son midi et à son coucher<sup>44</sup>.

Et au contraire, elle est abandonnée par Théodoret de Cyr, évêque du V<sup>e</sup> siècle, dans son récit de la bataille. Il revient même aux modèles les plus classiques. Ici la prostration est liée à un hasard, le sommeil, et l'empereur reçoit la visite de deux Apôtres, imitée sur les Dioscures romains à la bataille du lac Régille, au début du V<sup>e</sup> siècle av. J.-C.

Au chant du coq, le sommeil vint à bout de sa volonté. Couché à même la terre, il crut voir deux personnages vêtus de blancs et montés sur des chevaux blancs. [...] Devant cette vision, l'empereur ne relâcha pas sa supplication, mais il la poursuivit avec plus de ferveur<sup>45</sup>.

Finalement le geste se fixe lentement comme symbole chrétien. Mais il connaît un succès notable, jusqu'à devenir une marque caractéristique de la piété impériale en pénitence durant le Moyen-âge grec, à travers la probable représentation de l'empereur Léon VI (886-912) en proskynèse devant le Christ sur la célèbre mosaïque du narthex des Portes Impériales, sous laquelle passèrent tous les empereurs entrant à Sainte-Sophie à partir des X<sup>e</sup> ou XI<sup>e</sup> siècles. Mais on pourrait encore sans doute nuancer. Le *De Ceremoniis* de l'empereur Constantin VII, au X<sup>e</sup> siècle, conserve le souvenir de l'interdiction de se prosterner devant l'empereur à Pâques<sup>46</sup>.

<sup>41</sup> *Ezechias, II Rois*, XVIII, XX.

<sup>42</sup> *Actes du Concile de Nicée I*, canon XX. G. Dagron, « Jamais le dimanche », dans *EUPSUCLA, Mélanges offert à Hélène Ahrweiler*, tome I, p. 165 à 176.

<sup>43</sup> Augustin, *Confessions*, Paris, Desclée de Brouwer [BA], 1962, 8, 6, 14, traduction de E. Tréhorel et G. Bouissou, légèrement modifiée.

<sup>44</sup> Marinus, *Proclus*, Paris, Les Belles Lettres [CUF], 2001, 22, traduction de H. D. Saffrey et A.-P. Segonds.

<sup>45</sup> Théodoret de Cyr, *Histoire ecclésiastique*, Paris, Le Cerf [SC], 2009, V, 24, traduction de P. Canivet, J. Bouffartigue, A. Martin et L. Pietri.

<sup>46</sup> G. Dagron, « Jamais le dimanche ».



Arrivé au terme de la présentation de ces trois cas, on peut tenter de répondre à notre interrogation initiale à travers une dernière réflexion : celle de la lisibilité des formes de la prière comme marqueur communautaire dans l'Antiquité tardive.

En reprenant les réflexions de J. Scheid et du médiéviste J. -M. Moeglin, on pose que la lisibilité du rite nécessite que le groupe récepteur ait un socle culturel commun assez approfondi<sup>47</sup>. Ici, on a vu que ce socle a pu exister et qu'il peut expliquer que la prière aux armées soit admissible par des païens et des chrétiens. Ce partage était fragile mais il a pu réunir pour un temps un groupe allant du soldat païen à l'évêque chrétien, autour de l'empereur.

Mais même avec un socle commun, et à plus forte raison si il ne l'est pas totalement, il y a une polysémie possible du rite, selon ces mêmes historiens. Ainsi, la prosternation est porteuse de plusieurs lectures et est diversement appréciée et appropriée par nos sources, y compris entre chrétiens. Cette polysémie illustre pour notre période une polyphonie historique particulièrement riche, pour reprendre une nouvelle fois les termes d'Henri Irénée Marrou<sup>48</sup>. Ainsi l'Antiquité tardive romaine apparaît une fois de plus comme un lieu et un temps riche d'échanges et de créations, où les lignes de partages étaient nombreuses et complexes. Elles conduisent, sans doute, à la prudence et à la nuance le lecteur soucieux d'appréhender les mutations religieuses qui marquèrent l'Empire romain, et d'abord à sa tête.

<sup>47</sup> J. Scheid, parmi de nombreuses références, « Le sens des rites. L'exemple romain », dans *Rites et croyances dans les religions du monde romain*, Genève, Fondation Hardt [*Entretiens sur l'Antiquité Classique* 53], 2007, p. 39 à 71 et « Déchiffrer des monnaies. Réflexions sur la représentation figurée des jeux Sécularis ». J. -M. Moeglin, « "Performative turn", "communication politique" et rituels au Moyen Âge. À propos de deux ouvrages récents », *Le Moyen Age*, 113, 2, 2007, p. 393 à 406.

<sup>48</sup> H. I. Marrou, *Décadence romaine ou Antiquité tardive ?*

BIBLIOGRAPHIE

a) Textes

EUSEBE DE CESAREE, *Life Of Constantine*, Oxford, Clarendon Press, 1999.

EUSEBE DE CESAREE, *Triakontaeterikos. La théologie politique de l'Empire chrétien*, Paris, Le Cerf, 2001.

JULIEN, *Lettres*, Paris, Les Belles Lettres [CUF], 1924 (1972).

LACTANCE, *De la Mort des Persécuteurs*, Paris, Le Cerf [SC], 1954.

LIBANIOS, *The Julianic Orations*, Londres, Cambridge, Harvard University Press [Loeb Classical Library], 1987.

THEODORET DE CYR, *Histoire ecclésiastique*, Paris, Le Cerf [SC], 2009.

b) Études critiques

BELAYCHE N., « "Partager la table des dieux." L'empereur Julien et les sacrifices », *Revue de l'histoire des religions*, 218, 4, 2001, p. 457 à 486.

HAMMAN A. -G., « La prière chrétienne et la prière païenne, formes et différences », *Aufstieg und Niedergang der römischen Welt*, II, 23, 2, 1980, p. 1190 à 1247.

MARROU H. I., *Décadence romaine ou Antiquité tardive ?*, Paris, Seuil, 1977.

PASCHOUD Fr., « Pour un mille six centième anniversaire : le *Frigidus* en ébullition », *Antiquité Tardive*, 5, 1997, p. 275-280.

SCHEID J., « Le sens des rites. L'exemple romain », dans *Rites et croyances dans les religions du monde romain*, Genève, Fondation Hardt [Entretiens sur l'Antiquité Classique], 2007, p. 39 à 71.